

Sujet :[INTERNET] Enquête publique projet éolien des Vignottes

Date :Tue, 19 Mar 2024 21:58:48 +0100

De :Gregory Laratte <@gmail.com>

Pour :pref-ep-eolien-lesvignottes@aube.gouv.fr

Bonjour,

Conformément à l'enquête publique en cours, je vous prie de trouver ci joint mon courrier concernant le projet éolien des Vignottes sur le commune de Rhèges.

Je vous en souhaite bonne réception et vous remercie pour la prise en compte de celui ci,

Bien cordialement

Grégory Laratte

EARL DU MAUPAS
Grégory LARATTE

A l'attention de Monsieur Thierry DIANNE
Commissaire enquêteur
Mairie de Rhèges
2 rue de l'École
10170 RHEGES

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je tiens à vous faire part de mes remarques quant au projet éolien des Vignottes sur la commune de Rhèges.

Agriculteur sur le territoire concerné, j'ai été contacté en 2019 par la société Calycé Développement. Ils souhaitaient obtenir mon accord pour la réalisation des études nécessaires au projet sur les parcelles que j'exploite. Intéressé par ce projet, j'ai donc signé la « promesse d'octroi d'un droit de bail emphytéotique et/ou de servitudes en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ».

Dès lors, je n'ai plus eu d'information de la part de la société Calycé Développement jusqu'à la lettre d'information de février 2022. Cette dernière faisait état du dépôt du projet en préfecture avec un plan situant une éolienne sur l'une des parcelles que j'exploite (la seconde parcelle ayant été écartée car située au nord de la D441). Sans remarque vis-à-vis du projet présenté et conscient des délais de mise en œuvre, je suis resté dans l'attente de plus amples informations. Elles ne sont jamais arrivées.

A ma grande surprise, je découvre par la lettre d'information de Février 2024 qui faisait part de l'avis d'enquête publique, la nouvelle implantation du projet dans lequel il n'y a plus l'éolienne initialement placée sur les terres que j'exploite.

Après avoir cherché à comprendre l'origine des modifications, il ressort que cela permet de répondre à l'objectif d'un « éloignement à plus de 200m en bout de pales des boisements » et de « réduire le risque de prégnance ». En effet, cette nouvelle implantation permet de répondre à ces objectifs mais, n'était-il pas possible de modifier l'implantation sur la parcelle initiale?

En conséquence, je déplore le manque d'information quant aux évolutions du projet. D'autre part, sans comprendre les raisons qui ont poussé à un retrait de l'éolienne de la parcelle que j'exploite, je regrette également un manque d'équité dans la répartition des éoliennes sur les terres des exploitants intéressés par ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Grégory LARATTE

